



COMMISSION DEPARTEMENTALE FUTSAL

Restreinte n°11

Vendredi 14 février 2025

Visio-conférence



PARTICIPANTS

Membres présents

- BISSON Gaëlle
- CORDOBA Anthony (président)
- FARINA Bruno (secrétaire)

Invités

- Patrice LECHER (Co-responsable du pôle sportif)



ORDRE DU JOUR

1

- Organisation des $\frac{1}{4}$ de finales Futsal restants en U18 Garçons :
 - suite à la décision de la Commission d'Appel du 11/02/2025
 - suite à la décision de la Commission de Discipline du 13/02/2025

INFORMATIONS URGENTES

plateau futsal U18 Garçons opposant les équipes
de USC THIBERVILLE, US LOUVIERS, RC MUIDS VAUVRAY et FC SERQUIGNY NASSANDRES

Pris connaissance et faisant application de la décision de la Commission Départementale de Discipline du DEF concernant le plateau futsal U18 Garçons opposant les équipes de USC THIBERVILLE, US LOUVIERS, RC MUIDS VAUVRAY et FC SERQUIGNY NASSANDRES. (Voir PV n°28 du 13/02/2025 publié le 14/02/2025)

- Attendu que le match n°4 du plateau opposant les clubs du FC SERQUIGNY NASSANDRES et USC THIBERVILLE a fait l'objet d'un arrêt prématuré par les officiels.
- Attendu que la Commission Départementale de Discipline a décidé de prononcer la victoire par pénalité du FC SERQUIGNY NASSANDRES par 3 à 0 face à l'USC THIBERVILLE .



INFORMATIONS URGENTES

plateau futsal U18 Garçons opposant les équipes
de USC THIBERVILLE, US LOUVIERS, RC MUIDS VAUVRAY et FC SERQUIGNY NASSANDRES

- Considérant les résultats obtenus lors des trois premières rencontres et validées par les officiels de la rencontre, à savoir:
 - USC THIBERVILLE – US LOUVIERS 0-2
 - US LOUVIERS – RC MUIDS VAUVRAY 2-0
 - RC MUIDS VAUVRAY – FC SERQUIGNY NASSANDRES 2-3
- Considérant qu'avant les deux dernières rencontres à jouer, le classement provisoire est le suivant :
 - 1^{er} FC SERQUIGNY NASSANDRES 6 points (2 victoires) goal-average positif de + 4 (buts marqués 6)
 - 2^{ème} US LOUVIERS 6 points (2 victoires) goal-average positif de + 4 (buts marqués 4)
 - 3^{ème} RC MUIDS VAUVRAY 0 point (2 défaites) goal-average négatif de -3
 - 4^{ème} USC THIBERVILLE – 1 point (2 défaites dont 1 par pénalité) goal-average négatif de -5
- Considérant le courriel du club de l'USC THIBERVILLE du 11 février 2025
- Considérant les impératifs de la compétition et le règlement des Coupes Futsal du DEF,

Face à cette situation, la commission décide :

- De geler la rencontre devant opposer les équipes de l'USC THIBERVILLE et du RC MUIDS VAUVRAY.
- De faire jouer la rencontre entre les équipes de FC SERQUIGNY NASSANDRES et de l'US LOUVIERS sur les installations de la ville de ROUTOT, le **16 février 2025** à 15h00 en présence de deux officiels et d'un délégué du Comité Directeur.



INFORMATIONS URGENTES

plateau futsal U18 Garçons opposant les équipes
du RC MUIDS VAUVRAY 2, S. VERNOLIEN, SPN VERNON et FC SEINE EURE

Pris connaissance et faisant application de la décision de la Commission Départementale d'Appel du DEF (Voir PV n°04 du 11/02/2025 publié le 12/02/2025) consécutivement à l'appel interjeté par le FC EZY S/EURE sur la décision prise par la Commission Départemental de Discipline (Voir PV n°26 du 06/02/2025 publié le 06/02/2025).

La commission confirme l'organisation du dernier plateau ouvrant à la qualification pour la finale futsal U18 G opposant les clubs de :

- RC DU MUIDS VAUVRAY 2 (1er poule B)
- STADE VERNOLIEN (1er poule G)
- SPN VERNON 1(2ème poule H)
- FC SEINE EURE (2ème poule C)

Le plateau initialement prévu à EZY S/EURE le 09 février 2025 entre 13h30 et 16h00 est reprogrammé le dimanche 16 février 2025 à VERNEUIL entre 10h et 12h30 **en présence de 3 officiels et d'un délégué** du Comité Directeur.



PROCHAINES REUNIONS

Transmet ces dossiers à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions et à la Commission Départementale de l'Arbitrage pour ce qui les concernent.

La prochaine commission se déroulera le 18/02/2025 en visio-conférence



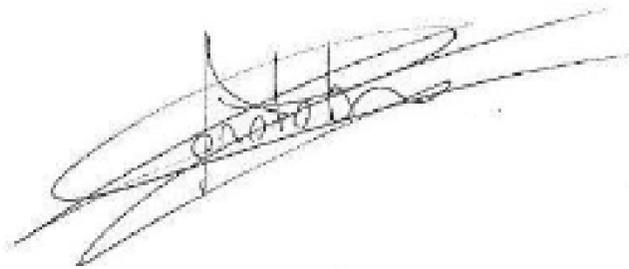
Recours

Compte tenu des impératifs de la compétition, les présentes décisions de la Commission Départementale de Futsal sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **2 jours** à compter du lendemain du jour de leur première notification, sous l'une des formes prescrites à l'article 190 des Règlements Généraux de la Ligue de Football de Normandie.



Emargement

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
ANTHONY CORDOBA



SECRETAIRE DE SEANCE
FARINA BRUNO

